

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 9 avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 avril, le Conseil Municipal de la commune de Mont Disse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Charles PELANNE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 5

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2019

Présents : M. PEHEAA Jean-Philippe, Mme CUSO Odette, M. MATHIEUX Thierry

Absent : M. BERGADA Christian

Approbation du procès-verbal précédent

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mars 2019 est approuvé.

Délibération n° 6-2019 - Vote du budget primitif 2019

Le Conseil Municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses 41 317,00 euros

Recettes 41 317,00 euros

Fonctionnement

Dépenses 133 972,00 euros

Recettes 133 972,00 euros

Délibération n° 7-2019 - Vote des taxes directes locales 2019

Le Maire rappelle les taux des taxes directes 2018 et demande au conseil municipal de se prononcer sur ces taux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de reconduire les taux votés en 2018 pour l'exercice 2019, à savoir :

- . Taxe d'habitation : 13,67 %
- . Taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,72 %
- . Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,08 %

Charles PELANNE	Jean-Philippe PEHEAA	Christian BERGADA ABSENT
Odette CUSO	Thierry MATHIEUX	